



# FEDERATION SENEGALAISE DE FOOTBALL

## COMMISSION ELECTORALE

### DECISION N° 001/2021/CE/A.G.EL/FSF/ du 14 juillet 2021

La commission électorale, en sa séance du 14 juillet 2021 a ainsi délibéré.

Par décision de la Commission Électorale de la Fédération Sénégalaise de Football (F.S.F) du 19 juin 2021, l'Assemblée Générale Élective (A.G.E.L) de ladite fédération est prévue pour le Samedi 7 août 2021.

Selon les articles 34.1, 34.2, 34.4, 34.5 des statuts, 10 et 11 du code électoral qui fixent les règles d'organisation de ces élections, le Président et seize membres du comité exécutif sont élus par l'assemblée générale. Les seize membres à élire sont répartis ainsi qu'il suit :

- Trois membres représentant les clubs de Ligue 1 ;
- Deux membres représentant les clubs de Ligue 2 ;
- Trois membres représentant les clubs du Championnat National Amateur ;
- Quatre membres représentant les Ligues Régionales ;
- Un membre représentant le Football Féminin ;
- Un membre représentant le Football Spécifique (Beach football, fut sal) ;
- Un membre représentant l'Association Nationale des Arbitres ;
- Un membre représentant l'Association de Médecins du Sport.

Pour le poste du Président, seuls les membres de la fédération sont habilités à proposer des candidatures. Pour le candidat à l'élection du comité exécutif, il est proposé par un membre de son collège ou de sa catégorie.

Les candidats à l'élection ne doivent pas être âgés de moins de 21 ans et de plus de 80 ans.

Ils doivent résider sur le territoire sénégalais, avoir travaillé dans le football et n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation correctionnelle ou criminelle.

En application de ces dispositions, la commission électorale a pris les mesures suivantes, diffusées par voie de presse et auprès des instances fédérales :

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une proposition de candidature signée par le représentant du membre de la F.S.F qui présente la candidature avec les mentions sur l'entité qui présente la candidature et l'identité de la personne proposée ;
- Une photocopie de la carte nationale d'identité légalisée ;
- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois ;
- Un certificat de résidence ;
- Une attestation de service délivrée par une entité dépendant de la fédération et prouvant que le candidat a déjà travaillé pour le football.

La date limite de dépôt des candidatures était fixée au 7 juillet 2021.

A la date du 8 juillet 2021, quatre (4) candidatures ont été enregistrées pour le poste de Président, quatre (04) pour les représentants de la Ligue 1, sept (7) pour les représentants de la Ligue 2, dix-sept (17) pour les représentants du Championnat National Amateur, quatre (04) pour les représentants des Ligues Régionales, un (1) pour le Football Féminin, deux (02) pour le Football Spécifique, un (01) pour l'Association Nationale des Arbitres, un (01) pour l'Association des Médecins du Sport.

1- Au titre de Président, les candidats sont :

N° d'ordre	Noms et prénoms	Date et lieu de naissance	Entité qui propose la candidature et date de dépôt	Observations
01	Mady TOURE	18.11.1966 à Dakar	ACADEMIE GENERATION FOOT Dossier déposé le 24 juin 2021	Casier judiciaire non daté.
02	Mbaye Diouf DIA	03.02.1958 à Thiadiaye	ASC MBOUR PETITE COTE Dossier déposé le 6 juillet 2021	Aucune
03	Augustin Emmanuel SENGHOR	21.11.1964 à Dakar	US GOREE Dossier déposé le 6 juillet 2021	Aucune
04	Saer Dièye SECK	8.03.1954 à Kaolack	DIAMBARS FOOTBALL CLUB Dossier déposé le 6 juillet 2021	Aucune

2- Au titre de représentants de la Ligue 1, sont candidats :

N° d'ordre	Noms et prénoms	Date et lieu de naissance	Entité qui propose la candidature et date de dépôt	Observations
01	Ahmet TINE	22.09.1955 à Thiès	AS DOUANES Dossier déposé le 6 juillet 2021	Aucune
02	EL Hadji Amadou WADE	21.02.1966 à MBour	Stade de MBour Dossier déposé le 6 juillet 2021	Aucune
03	Mamadou GUEYE	18.9.1978 à Gueoul	Teungueth FC Dossier déposé le 6 juillet 2021	Aucune
04	Seydou SANE	11.11.1964 à Ziguinchor	NGB Dossier déposé le 6 juillet 2021	Aucune

3- Au titre de représentants de la Ligue 2, sont candidats :

N° d'ordre	Noms et prénoms	Date et lieu de naissance	Entité qui propose la candidature et date de dépôt	Observations
01	Lat DIOP	1 <sup>er</sup> .8.1972 à Dakar	Guédiawaye FC Dossier déposé le 7 juillet 2021	Aucune
02	Papa Djibril DIOP	12.01.1968 à MBour	Keur Madior Football Club Dossier déposé le 6 juillet 2021	Aucune
03	Omar SAMB	02.01.1961 à Diourbel	Académie Sportive du Sine Jamano Fatick Dossier déposé le 6 juillet 2021	Casier judiciaire non daté
04	Ousmane Thiané SARR	05.01.1988 à Rufisque	Union Culturelle du PAD Dossier déposé le 6 juillet 2021	Aucune
05	Samsidine DIATTA	10.10.1973 à Thionck-Essyl	DUC Dossier déposé le 28 juin 2021	Aucune
06	Amara TRAORE	25.9.1965 à Saint-Louis	Linguère de Saint-Louis Dossier déposé le 7 juillet 2021	Aucune
07	Alfred BATHILY	16 juillet 1972 à Dakar	US OUAKAM Dossier déposé le 7 juillet 2021	Aucune

4- Au titre de représentants du Championnat National Amateur, sont candidats :

N° d'ordre	Noms et prénoms	Date et lieu de naissance	Entité qui propose la candidature et date de dépôt	Observations
01	Ababacar LY	26.02.1962 à Dakar	ASC WALIDAN Dossier déposé le 7 juillet 2021	Aucune
02	Ousmane AW	9.01.1970 à Bignona	Gazelles de Bignona Dossier déposé le 6 juillet 2021	Aucune
03	Moussa NIANG	1 <sup>er</sup> .12.1975 à Touba	KAWRAL DE VELINGARA Dossier déposé le 6 juillet 2021	Casier judiciaire non daté
04	Aliou DABO	03.04.1973 à Marsassoum	Club Tesito Real de Marsassoum Dossier déposé le 6 juillet 2021	Aucune

05	Mouhamed SAMB	8.06.1969 Gueoul	à	ASC MBargueth Dossier déposé le 6 juillet 2021	Aucune
06	Omar NDIAYE	26.04.1960 Dakar	à	Renaissance Sportive de Yoff Dossier déposé le 6 juillet 2021	Aucune
07	Clavadinou MENDES	1 <sup>er</sup> .03.1966 Thiès	à	ASC LA GAZELLE DE KEDOUGOU Dossier déposé le 6 juillet 2021	Certificat résidence daté de non
8	Thiendella FALL	28.07.1967 Kaolack	à	KEM MEDINE FOOTBALL CLUB Dossier déposé le 6 juillet 2021	Aucune
9	Marfall DIAGNE	02.03.1966 Richard-Toll	à	Foyer de Richard-Toll Dossier déposé le 6 juillet 2021	Aucune
10	Ibra WADE	10.07.1968 Taïba NDiaye	à	ASC DAROU SALAM Dossier déposé le 7 juillet 2021	Aucune
11	Mamadou NDIAYE	13.12.1969 Thiambe	à	US MATAM Dossier déposé le 6 juillet 2021	Casier judiciaire sans cachet du greffe
12	Babacar GUEYE	20.02.1968 Dakar	à	Bloc 16 Academy Dossier déposé le 7 juillet 2021	Aucune
13	Abdoulaye SARR	20.05.1960 Louga	à	ASC YAWRIN de Santhiaba Dossier déposé le 29 juin 2021	Aucune
14	Abdoulaye CISSE	29.8.1965 Dakar	à	ACAPES Dossier déposé le 1 <sup>er</sup> juillet 2021	Aucune
15	Amadou NDoye NDIAYE	8.11.1967 Dakar	à	International Football Club de Dakar Dossier déposé le 7 juillet 2021	Aucune
16	Moussa Diaw DIENG	8.02.1971 Diourbel	à	ASC DIAMONO DE DIOURBEL Dossier déposé le 7 juillet 2021	Casier judiciaire non daté
17	Ibrahima NDAO	24.01.1967 Cotiari	à	Olympique de Kothiary Dossier envoyé par la POSTE le 6 juillet 2021	Aucune

5- Au titre de représentants des ligues régionales, sont candidats :

N° d'ordre	Noms et prénoms	Date et lieu de naissance	Entité qui propose la candidature et date de dépôt	Observations
01	Yaya BALDE	20.12.1974 à Sam Pathé	Ligue Régionale de Football de Matam Dossier déposé le 5 juillet 2021	Aucune
02	Abdoulaye FALL	31.01.1969 à Bambey	Collège des Présidents de LRF Dossier déposé le 6 juillet 2021	Casier judiciaire non daté
03	Pape Sidy LO	03.11.1975 à Dakar	Collège des Présidents de Ligues Dossier déposé le 6 juillet 2021	Aucune
04	Serigne Malick THIAM	04.03.1957 à Dakar	Ligue de Football de Sédhiou Dossier déposé le 6 juillet 2021	Aucune

6- Au titre de représentants du Football Féminin, sont candidats :

N° d'ordre	Noms et prénoms	Date et lieu de naissance	Entité qui propose la candidature et date de dépôt	Observations
01	Seyni NDir SECK	06.03.1979 à Yoff	ASC Lycée Ameth Fall Dossier déposé le 6 juillet 2021	Aucune

7- Au titre de représentant du Football Spécifique, sont candidats :

N° d'ordre	Noms et prénoms	Date et lieu de naissance	Entité qui propose la candidature et date de dépôt	Observations
01	Oumar Guèye NDIAYE	10.12.1965 à Dakar	Mamelles Sport Association Dossier déposé le 7 juillet 2021	Aucune
02	Alioune Badara WADE	16.12.1971 à Dakar	Club Vision Sports Association Dossier déposé le 7 juillet 2021	Aucune

8- Au titre de représentant de l'Association Nationale des Arbitres

N°	Noms et prénoms	Date et lieu de naissance	Entité qui propose la candidature et date de dépôt	Observations
----	-----------------	---------------------------	--	--------------

d'ordre	prénoms	naissance	candidature et date de dépôt	
01	Malang DIEDHIOU	30.04.1973 Badiana	à ANAFS Dossier déposé le 29 juin 2021	Aucune

9- Au titre de représentant de l'Association des Médecins du Sport

N° d'ordre	Noms et prénoms	Date et lieu de naissance	Entité qui propose la candidature et date de dépôt	Observations
01	Babacar NGOM	11.11.1958 Dakar	à Dr Abdoulaye DIAGNE Dossier déposé le 5 juillet 2021	Aucune

Après examen des pièces justificatives produites, la Commission Électorale a déclaré **irrecevables**, pour non-conformité aux exigences des textes cités ci-dessus, les candidatures de :

- Amadou Dahab SYLLA né le 31 août 1977 à Kidira pour dépôt de son dossier de candidature par voie électronique (violation de l'article 10 du Code Électoral).
- M. Alioune Badara FAYE né le 15 juin 1958 à Warang pour défaut de production d'un casier judiciaire (violation de l'article 34.4 des statuts).
- Abdourahmane ATHE, né le 10 Juillet 1948 à Ka, pour absence de postulation au Comité Exécutif (violation 34 des Statuts) ;

En conséquence de ce qui précède, les candidats à l'élection du Président et des membres du Comité exécutif de la FSF à l'assemblée générale du 7 août 2021 est ainsi arrêté :

1. Pour le poste de Président :

1.1 Sont déclarés éligibles :

- Mbaye Diouf DIA né le 03.02.1958 à Thiadiaye
- Augustin Emmanuel SENHOR né le 21.11.1964 à Dakar
- Saer Dièye SECK né le 8.03.1954 à Kaolack

1.2 Est déclaré éligible sous réserves de la production d'un casier judiciaire daté, dans un délai de 24 heures à compter de la diffusion de la présente décision :

Mady TOURE né le 18.11.1966 à Dakar

2. Au titre de représentants les clubs de la Ligue 1

- Ahmet TINE né le 22.09.1955 à Thiès

- EL Hadji Amadou WADE né le 21.02.1966 à MBour
- Mamadou GUEYE né le 18.9.1978 à Gueoul
- Seydou SANE né le 11.11.1964 à Ziguinchor

### 3. Au titre de représentants les clubs de la Ligue 2

#### 3.1 Sont déclarés éligibles :

- Lat DIOP né le 1<sup>er</sup>.8.1972 à Dakar
- Papa Djibril DIOP né le 12.01.1968 à MBour
- Ousmane Thiané SARR, né le 05.01.1988 à Rufisque
- Samsidine DIATTA né le 10.10.1973 à Thionck-Essyl
- Amara TRAORE né le 25.9.1965 à Saint-Louis
- Alfred BATHILY né le 16 juillet 1972 à Dakar

3.2 Est déclaré éligible sous réserves de la production d'un casier judiciaire daté, dans un délai de 24 heures à compter de la diffusion de la présente décision :

- Omar SAMB né le 02.01.1961 à Diourbel

### 4. Au titre de représentants des clubs du Championnat National Amateur

#### 4.1 Sont déclarés éligibles :

- Ababacar LY né le 26.02.1962 à Dakar
- Ousmane AW né le 9.01.1970 à Bignona
- Aliou DABO né le 03.04.1973 à Marsassoum
- Mouhamed SAMB né le 8.06.1969 à Gueoul
- Omar NDIAYE né le 26.04.1960 à Dakar
- Thiendella FALL né le 28.07.1967 à Kaolack
- Marfall DIAGNE né le 02.03.1966 à Richard-Toll
- Ibra WADE né le 10.07.1968 à Taïba NDiaye
- Babacar GUEYE né le 20.02.1968 à Dakar
- Babacar GUEYE né le 20.02.1968 à Dakar
- Abdoulaye SARR né le 20.05.1960 à Louga
- Abdoulaye CISSE né le 29.8.1965 à Dakar
- Amadou NDoye NDIAYE né le 8.11.1967 à Dakar
- Ibrahima NDAO né le 24 janvier 1967 à Cotiari

4.2 sont déclarés éligibles sous réserves de la production d'un casier judiciaire daté, dans un délai de 24 heures à compter de la diffusion de la présente décision :

- Moussa NIANG né le 1<sup>er</sup> 12.1975 à Touba
- Moussa Diaw DIENG né le 8.02.1971 à Diourbel

4.3 est déclaré éligible sous réserves de la production d'un casier judiciaire comportant le cachet de l'Administrateur du greffe, dans un délai de 24 heures à compter de la diffusion de la présente décision :

- Mamadou NDIAYE né le 13.12.1969 à Thiambe

4.4 est déclaré éligible sous réserves de la production d'un certificat de résidence daté, dans un délai de 24 heures à compter de la diffusion de la présente décision :

- Clavadinou MENDES né le 1<sup>er</sup> .03.1966 à Thiès

**5. Au titre de représentant des Ligues Régionales**

**5.1 sont déclarés éligibles :**

- Yaya BALDE né le 20.12.1974 à Sam Pathé
- Pape Sidy LO né le 03.11.1975 à Dakar
- Serigne Malick THIAM né le 04.03.1957 à Dakar

**5.2 est déclaré éligible sous réserves de la production d'un casier judiciaire daté, dans un délai de 24 heures à compter de la diffusion de la présente décision :**

- Abdoulaye FALL né le 31.01.1969 à Bambey

**6. Au titre de représentant de Football Féminin**

- Abdourahmane ATHE né le 10.07.1948 à Kaolack
- Seyni NDir SECK né le 06.03.1979 à Yoff

**7. Au titre de représentant du Football Spécifique, sont candidats :**

Oumar Guèye NDIAYE né le 10.12.1965 à Dakar

Alioune Badara WADE né le 16.12.1971 à Dakar

**8. Au titre de représentant de l'Association Nationale des Arbitres**

Malang DIEDHIOU né le 30.04.1973 à Badiana

**9. Au titre de représentant de l'Association Nationale de Médecins du Sport**

Babacar NGOM né le 11.11.1958 à Dakar

**En outre, les dossiers de candidatures de :**

- M. Babacar NDIAYE, né le 21 juillet 1974 à Dakar « au Comité Exécutif de la Ligue Sénégalaise de Football Professionnel » ;
- M. Babacar NDIAYE, né le 21 juillet 1974 à Dakar « au poste de Président de la Ligue de Football Professionnel » ;
- M. Abdoulaye Saydou SOW, né le 28 juin 1970 à Kaffrine « au poste de Président de la Ligue de Football Amateur » ;
- M. Cheikh Tidiane MBAYE né le 14 mars 1974 à Dahra « au poste de Président de la Ligue de Football de Dakar » ;
- M. Issa KONATE, né le 24 juin 1968 à Samba Dia « au poste de conseil d'administration de la Ligue de Football Amateur » ;
- M. Mam Adama NDOUR né le 15 septembre 1971 à Fatick « au poste de Président du Collège des Présidents de Ligue » ;
- M. Ousmane Iyane THIAM né le 4 septembre 1981 à Dakar « à l'élection du Président de la Ligue de Football Amateur » ;



- M. Mohamed Djibril WADE, né le 17 octobre 1956 à Dakar le « au poste de Président de la Ligue Sénégalaise de Football Professionnel » ;
- M. Arona BATHILY, né le 19 septembre 1967 à Rufisque « au poste de représentant des Clubs du Championnat National Amateur au conseil d'administration de la Ligue de Football Amateur » ;
- M. Thierno DIANE, né le 25 mars 1957 au « poste de 5<sup>ème</sup> vice-président de la FSF » ;
- M. Ibrahima NDAO, né le 24 janvier 1967 à Cotiari « au poste de membre du conseil d'administration de la Ligue de Football Amateur de la Fédération Sénégalaise de Football à l'assemblée générale électorale du 6 août 2021 ». Le dossier a été envoyé par la Poste le 6 juillet 2021.
- M. Mamadou GUINDO, né le 14 décembre 1955 à Tambacounda « au poste de membre du conseil d'administration de la Ligue de Football Amateur »
- Babacar GUEYE né le 20.02.1968 à Dakar « au poste de membre du comité exécutif de la Ligue de Football Amateur »

seront examinés lors des Assemblées générales de la Ligue de Football Professionnel, de la Ligue de Football Amateur, de la Ligue de Dakar et du Collège des Présidents de Ligues, dès lors que lesdites candidatures ne portent pas sur l'élection des 16 membres du Comité Exécutif à élire en même temps que le Président, durant l'assemblée générale du 7 août 2021.

Ainsi fait et décidé par la Commission électorale en sa séance non publique tenue le 14 juillet 2021, où étaient présents et ont signé :

- Mohamed Seydou DIAGNE, Président ;
- Jean Aloyse NDIAYE ;
- Abass Yaya WANE ;
- Yatma LO ;
- Jean Baptiste KAMATE ;
- Aliou SOW ;
- Adama GUEYE ;
- Bounama DIEYE

Avec l'assistance de Victor Seh Cisse, Secrétaire général de la FSF.

En foi de quoi, la présente décision est signée par les membres ci-dessus :

Mohamed Seydou DIAGNE

Jean Aloyse NDIAYE

Abass Yaya WANE

Yatma LO

Jean Baptiste KAMATE

Aliou SOW

Adama GUEYE

Bounama DIEYE